



INFORMATIONS IMPORTANTES

A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES ASSOCIATIONS ET CLUBS

1. La présente demande d'affiliation implique de la part de l'association, **l'adhésion pleine et entière aux statuts et règlements de la fsgt** (documents téléchargeables sur le Site Internet de la FSGT), dont, **l'obligation pour l'association de la prise d'au moins trois licences** (Article 12 du Règlement intérieur FSGT).
2. **CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE :**
Pour la saison 2018 / 2019 et l'année 2019, toute personne sollicitant la délivrance d'une 1^{ère} licence FSGT pour la pratique d'une ou plusieurs activités - compétitives ou non compétitives - devra présenter un certificat médical attestant de l'absence de contre indication à la pratique sportive.
Pour le renouvellement de sa licence, un « questionnaire de santé » devra être rempli et une attestation devra être renseignée et signée par le-la pratiquant-e.
Le certificat médical et/ou l'attestation sont à conserver par l'association (ou du moins une photocopie certifiée conforme). Celui-Celle-ci vous sera demandé en cas d'accident et / ou de litige.
3. **OBLIGATION D'INFORMATION EN MATIERE D'ASSURANCES :** Conformément aux dispositions du Code du sport et à l'article 14 du Règlement intérieur FSGT :
 - **Les dirigeant-e-s des associations ou des groupements sportifs sont tenus d'informer expressément chaque adhérent-e de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il-elle peut être exposé-e du fait de sa pratique sportive.**
En la matière, et conformément aux dispositions du Code du sport, la FSGT propose un contrat d'assurance, souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS).
L'adhérent-e a la possibilité de refuser la souscription du contrat proposé par la FSGT.
 - **Les dirigeant-e-s des associations ou des groupements sportifs doivent faire signer la « Fiche signalétique adhérent-e » par chaque licencié-e (ou par le-la représentant-e légal-e pour les mineurs).**
La « Fiche signalétique adhérent-e » correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT.
Cette fiche atteste que le-la licencié-e a bien pris connaissance du formulaire MDS / FSGT, remis par l'association, et relatif aux dispositions et garanties proposées avec l'assurance de base Individuelle Accident et l'assurance complémentaire Sportmut FSGT et atteste du choix expressément formulé par le-la licencié-e en la matière.
Après sa signature par le-la licencié-e, la « Fiche signalétique adhérent-e » est à conserver par l'association.

- ATTESTATION -

(A REMPLIR ET A SIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LE-LA PRESIDENT-E OU LE-LA REPRESENTANT-E LEGAL-E DE L'ASSOCIATION)

Je soussigné-e (Nom et Prénom),

Président-e de l'association ou son-sa représentant-e légal-e, reconnais être expressément informé par la FSGT des dispositions légales en vigueur, et notamment les « informations très importantes aux responsables des associations » ci-dessus.

Par la présente, j'atteste sur l'honneur que chaque membre de l'association pour lequel sera délivrée une licence FSGT (1^{ère} licence ou renouvellement) pour la saison sportive 2018-2019 ou pour l'année civile 2019 :

1. **Sera en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive compétitive ou non compétitive ou, en cas de renouvellement de licence, de l'attestation renseignée et signée par l'adhérent-e.**
2. **À chaque adhérent-e (ou le-la représentant-e légal-e pour les mineurs), souhaitant ou pas souscrire à l'assurance individuelle accident proposée, sera remis le dépliant d'information de la Mutuelle des Sportifs (MDS).**
Ce dépliant informe des garanties relatives à l'assurance de base Individuelle Accident et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT (conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de la FSGT).
3. **De même, chaque adhérent (ou le-la représentant-e légal-e pour les mineurs), signera la « Fiche signalétique adhérent-e » de la partie supérieure du formulaire licence FSGT qui précise le choix de l'adhérent-e de souscrire ou pas à l'assurance de base Individuelle Accident et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT.**
Cette fiche sera conservée par l'association.

Fait à le

Signature du-de la Président-e ou du-de la représentant-e légal-e de l'association

Cachet de l'association

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)